

Portail de demande en ligne de la SODIMO – Sécurité fondée sur les rôles

Le Portail de demande en ligne de la SODIMO est construit de manière à permettre aux utilisateurs d'accéder à plusieurs sociétés enregistrées, ainsi qu'à leurs demandes respectives, en utilisant un seul identifiant utilisateur. De nombreux paramètres de sécurité ont été intégrés afin de restreindre l'accès selon divers niveaux, de telle sorte que, bien que le modèle soit souple, plusieurs conditions doivent être remplies pour qu'un utilisateur puisse accéder aux demandes d'une société enregistrée. Vous trouverez ci-dessous des précisions sur les deux rôles principaux au sein du Portail de demande en ligne de la SODIMO. Veuillez garder à l'esprit que vous pouvez être l'administrateur d'une société enregistrée, mais un simple utilisateur du portail d'une autre société.

Rôle d'administrateur de la société

Chaque société enregistrée comptera au moins un administrateur de la société. Par défaut, la première personne à s'enregistrer pour le compte d'une société en est l'administrateur. Ce dernier bénéficie de toutes les autorisations en matière de sécurité, et peut voir, mettre à jour et supprimer des demandes. Il sera également habilité à ajouter, mettre à jour et désactiver d'autres utilisateurs de la société. Cela donne à l'administrateur de la société le pouvoir de décider qui devrait avoir accès au Portail pour le compte de la société enregistrée. Il peut également éditer le profil d'une société, renfermant des renseignements tels que l'adresse d'exploitation, le numéro d'entreprise, le numéro de compte fiscal et le numéro de société.

En tant qu'administrateur d'une société, vous êtes autorisé à :

- *Voir toutes les demandes*
- *Sauvegarder toutes les demandes*
- *Soumettre toutes les demandes*
- *Supprimer les nouvelles demandes qui n'ont pas encore été soumises*
- *Accorder les autorisations associées à l'ensemble des demandes*
- *Ajouter des utilisateurs de la société*
- *Mettre à jour les renseignements sur les utilisateurs de la société*
- *Supprimer/Désactiver des utilisateurs de la société*
- *Voir, ajouter, remplacer et supprimer des documents dans la bibliothèque de documents de la société*

Rôle d'utilisateur du portail

Les utilisateurs du portail ajoutés pour le compte d'une société enregistrée n'ont, par défaut, accès à aucune demande. L'administrateur de la demande, qui peut être un administrateur de la société ou un utilisateur du portail, doit expressément accorder à l'utilisateur du portail les droits d'administrer et de voir une demande pour que l'utilisateur en question puisse y accéder, et d'y collaborer. Si un utilisateur du portail est autorisé à « Commencer une nouvelle demande », option que l'administrateur de la société peut sélectionner en créant ou en mettant à jour un compte utilisateur, l'utilisateur concerné sera habilité à commencer une nouvelle demande pour la société, ce qui fera de lui l'administrateur de ladite demande.

En tant qu'utilisateur du portail, vous êtes autorisé à :

- *Voir les demandes dans le cadre desquelles vous bénéficiez d'une autorisation d'afficher*
- *Collaborer aux demandes dans le cadre desquelles vous bénéficiez d'une autorisation de collaborer*
- *Soumettre une demande dont vous êtes un administrateur*
- *Supprimer les nouvelles demandes qui n'ont pas encore été soumises et dont vous êtes un administrateur*
- *Accéder à la bibliothèque de documents de la société si son administrateur vous y a autorisé*